

**CONSEIL MUNICIPAL LORIOL**

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOL aura lieu le :

**Lundi 18 avril 2016 à 18 heures 30  
à la Mairie de LORIOL**

**Ordre du jour :**

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

<i>Information</i>	<b><u>T.A.P.S. : tarification</u></b>	⇒	Hanna FAURIEL Olivier VENET
<i>Information</i>	<b><u>Précisions budgétaires complémentaires</u></b>	⇒	Martine MARIN
<i>Délibération</i>	<b><u>Postes CUI-CAE aux services techniques</u></b>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<b><u>Sinistre sur équipement public</u></b>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Information</i>	<b><u>Schéma départemental de coopération intercommunale</u></b>	⇒	Claude AURIAS
<i>Délibération</i>	<b><u>Poste d'adjoint administratif - service police municipale</u></b>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<b><u>Poste rédacteur : service urbanisme</u></b>	⇒	Pierre LESPETS
	<b><u>Informations diverses</u></b> : travaux, P.L.U, CME, commissions		



COMpte RENDU DEFINITIF  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
18/04/2016

\*\*

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2016

**Présents :** Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Pierre MAÏA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Thomas DUC, Jérémy RIOU, Alain DELBET, Jacques MALSERT, Christophe GAVARIN, Mesdames Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Martine MARIN, Christiane MARTY, Lucette RODILLON, Françoise BRUN, Marie-Pierre MICHEL, Isabelle JAUBERT, Céline POURCHAILLE, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS,

**Absents ayant donné pouvoir :** Messieurs Jacques FAYOLLET, Alain DOILLON, Mesdames Catherine JACQUOT (en partie), Christina REBOULET, Béatrice REYMOND LEBRUN,

**A été élu secrétaire de séance :** Samuel MARTINS

\*\*

**Ordre du jour :**

- T.A.P.S : tarification
- Précisions budgétaires complémentaires
- Postes CUI-CAE aux services techniques
- Sinistre sur équipement public
- Schéma départemental de coopération intercommunale
- Poste d'adjoint administratif : service police municipale
- Poste rédacteur : service urbanisme
- Informations diverses : travaux, P.L.U, CME, commissions

\*



Monsieur le Maire constate après comptage la présence de 23 élus et 5 procurations.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h40.**

En début de conseil, à l'initiative de M. le Maire, l'assemblée respecte une minute de silence en la mémoire de René Maisonneuve récemment décédé.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. L'assemblée communale a approuvé également le compte rendu modifié à la demande de l'opposition du précédent conseil (le groupe de l'opposition s'est abstenu).

### **TAP (temps d'activité périscolaire) : tarification**

M. le Maire expose aux élus le choix d'un maintien d'un TAP de qualité et non pas d'une simple garderie et précise que la participation financière demandée sera minime.

Mme Fauriel, adjointe au maire, présidente de la régie et M. Venet, directeur, présentent aux membres de l'assemblée la décision prise le 4 avril lors du dernier conseil d'administration de mettre en place une participation financière des familles à hauteur de 1€/h par élève élémentaire et 0.72€/h par élève de maternelle.

M. Venet présente une étude sur les recettes estimées sur la base de la participation financière récemment votée par la Régie socioculturelle.

M. Malsert relève qu'il apparaît très difficile de faire un bilan, sur le plan national, sur les modalités d'organisation ou les coûts des TAPs dans les communes, les chiffres présentés sont très différents d'une commune à l'autre.

A la demande de l'opposition municipale, M. le Maire précise qu'un document financier détaillé sera rediffusé à l'assemblée (structure et fonction).

Sur interrogation de M. Gavarin, M. le Maire et Mme Fauriel précisent qu'une participation calculée sur la base du quotient familial apparaîtrait inappropriée compte tenu du faible montant demandé et du coût de gestion administratif du dispositif.

Suite à une demande de Mme Rougny, M. le Maire note qu'un suivi précis sera effectué quant à l'incidence de l'instauration d'une participation sur l'absence éventuelle des enfants au TAP (effet dissuasif ?). M. Lespets précise que le dispositif mis en place par la Régie, fera l'objet d'un suivi régulier et attentif .... M. le Maire précise également que les éventuelles difficultés financières de certaines familles pourront être examinées au cas par cas.

### **Précisions budgétaires complémentaires**

Conformément aux engagements pris lors du précédent conseil, des informations complémentaires sont communiquées aux membres de l'assemblée. Mme Marin, adjointe chargée des finances, précise les écritures comptables et budgétaires liées à l'opération de cession par la commune au budget annexe bâtiment d'accueil de l'immeuble de l'atelier relais des Blaches. Mme Marin détaille également les écritures comptables de dépenses liées aux études du projet plateau médical (budget principal et budget annexe).

M. Malsert estime que la dépense liée à l'étude de ce projet était inutile car le projet a « capoté ». M. le Maire précise que ce dossier n'est pas enterré mais en sommeil d'autant plus qu'un risque de « désert médical » n'est pas à exclure sur Loriol. Face à ce risque, l'assemblée communale aurait alors à se positionner sur une éventuelle participation financière communale dans le cadre de ce projet, dossier à suivre attentivement dans l'intérêt des patients Loriolais. M. Viguié, conseiller municipal délégué, estime que ledit risque existe et que la commune doit anticiper. Mme Rougny et M. Malsert indiquent que Loriol n'est pas en zone de désertification médicale au regard des critères de l'ARS. Un débat de fond s'instaure au sein de l'assemblée au sujet d'une éventuelle participation communale :

cela peut-être une concurrence malsaine entre les communes (M. Malsert), concurrence entre les communes (M. le Maire), intérêt particulier des professions libérales (M. Gavarin, M. Malsert), attente des patients Loriolais (Mme Marin).

M. le Maire présente à l'assemblée un état réactualisé des dépenses et recettes de l'opération de réalisation de l'aire de lavage et de remplissage de produits phytosanitaires. Cet aménagement est un choix collectif environnemental permettant aux agriculteurs de la commune de respecter les normes européennes. M. Delbet note et regrette que ce projet ait fait l'objet de réajustements successifs à la hausse de 131 700,60 € délibération mai 2013 à 214 909 € délibération mai 2015 et 223 000 € en 2016. Il rappelle que les élus d'opposition avaient annoncé dès le début du projet l'impossibilité de construire sur le premier emplacement. M. le Maire précise que le dossier bénéficie d'une subvention initiale de 132 483 €. La participation communale sera au final de 83 000 €. M. Lespets rappelle le surcoût des dépenses liées à la proximité de la nappe phréatique et rappelle que l'association ATOLOR prendra en déduction, à sa charge, 1 000 € pendant 10 ans soit 10 000 euros.

#### **Postes aux services Techniques – dispositif CUI – CAE (051)**

Monsieur Lespets, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, propose de créer deux postes contractuels au sein des services techniques dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 25 avril 2016 pour l'un et du 1<sup>er</sup> juin 2016 pour l'autre. Ces contrats sont réservés en particulier aux collectivités et s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle emploi et les deux contrats de travail à durée déterminée (35h) pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 36 mois.

Suite à des observations et remarques de Mme Rougny et M. Gavarin, M. Lespets apporte divers éléments techniques d'information (durée, suivi, formation, consultation du comité technique).

**VOTE UNANIME**

#### **Dégradation d'une barrière avec croisillon central – avenue de la République (052)**

M. Lespets, 1<sup>er</sup> adjoint, informe qu'un accident de la circulation survenu le 17 février 2016 a causé des dégâts matériels sur une barrière située avenue de la République. Le coût de la remise en état (535 €) sera facturé à l'auteur des faits.

**VOTE UNANIME**

#### **Schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les propositions de Monsieur le Préfet de la Drôme en date du 06/10/2015 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Drôme et la délibération de l'assemblée communale en date du 16/11/2015 émettant un avis défavorable au projet de dissolution du syndicat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance du secteur de Livron/Loriol.

La commission départementale s'est réunie courant mars afin d'examiner les différents avis et a entériné les propositions préfectorales.

A noter que les quatre intercommunalités du sud du département seront regroupées en une seule.

La Communauté de communes du Val de Drôme ne changera pas de périmètre.

Il semble également qu'une réflexion existe quant à un éventuel rattachement de la commune de Loriol (et d'autres) à l'arrondissement de la sous-préfecture de Die. Affaire à suivre.

#### **Personnel communal – création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (053)**

Vu l'augmentation du volume des tâches confiées au service de la police municipale, M. Lespets, 1<sup>er</sup> adjoint chargé du personnel, soumet la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à

temps non complet (20h). L'assemblée accepte ladite création à compter du 01/07/2016 et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement.

**VOTE UNANIME** (arrivée de Mme Jacquot qui avait donné procuration)

### **Personnel communal – transformation d'un poste d'adjoint administratif (054)**

Monsieur Lespets, 1<sup>er</sup> adjoint, chargé du personnel communal, informe d'une proposition de transformation d'un poste suite à une réussite au concours de rédacteur. Monsieur Lespets propose la suppression du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et la création du poste de rédacteur au sein du service urbanisme à compter de la même date.

L'assemblée après avoir délibéré décide d'accepter la transformation du poste cité et charge Monsieur le Maire à procéder aux nominations correspondantes.

**VOTE UNANIME**

- **Informations diverses :**

**Pâques à Loriol :** M. le Maire remercie l'action de Isabelle JAUBERT et de son équipe d'avoir fait briller le regard des enfants à l'occasion de l'opération « Pâques à Loriol » dans le cadre d'un jeu qui s'est déroulé dans le centre ancien et au site du château (chasse aux œufs).

**Travaux :** M. Peyret, adjoint au maire chargé du suivi des travaux de voies et réseaux, informe les membres de l'assemblée des travaux en cours de réalisation sur le territoire communal : assainissement (+ revêtement) quartier Olivier de Serres et les Roches, réhabilitation et isolation du Logement Foyer pour personnes âgées.

M. Viguier, conseiller municipal délégué, expose au conseil l'état d'avancement de la procédure en cours quant à l'attribution du marché d'affermage relatif à la délégation du service public du service assainissement collectif. Les délais sont respectés pour l'attribution dudit marché (01/12/2017).

**P.L.U. :** Mme Jacquot, adjointe chargée de l'urbanisme, expose à l'assemblée un état d'avancement des réflexions en cours quant à la révision du P.L.U.. A noter que les phases de diagnostics sont terminées. Les orientations d'aménagement de certains quartiers ont débuté.

A noter que les possibilités d'ouverture à l'urbanisation seront réduites et qu'il conviendra de tenir compte du P.P.R.I (plan de prévention des risques d'inondation).

M. le Maire rappelle que des choix majeurs de développement de la commune seront à faire (pour les 15/20 ans à venir).

**Conseil municipal des enfants :** Mme Jaubert expose à l'assemblée les récents temps forts dans le cadre de l'activité de ce conseil municipal d'enfants : propreté urbaine et distribution de cendriers de poche, hôtels à insectes ....

Un groupe d'élus municipaux assistera les enfants dans les activités créées.

**Classe Orchestre :** Mme Fauriel, présidente de l'école de musique, informe l'assemblée que la classe orchestre (école J.J Rousseau avec collègue A. Cartier) a été sélectionnée pour audition à Radio France à Paris. Le projet débutera à la rentrée scolaire de cette année. Félicitation à tous.



**Marché du lundi matin** : M. Macak, adjoint au maire, chargé de la vie économique, expose au conseil la mise en place d'un marché de commerçants non sédentaires chaque lundi matin, place du 19 mars 1962. Prochainement ledit marché devrait accueillir une vingtaine de commerçants. Il précise également que cette initiative est très appréciée des Loriolais (à suivre).

**Occupation des salles communales** : suite à l'intervention de M. Malsert regrettant la décision de l'adjoint chargé de la vie associative de procéder à l'encaissement du chèque de caution établi par l'association Grain de Sel, M. le Maire rappelle la responsabilité des associations utilisatrices d'une salle communale pendant le week-end. Il convient en effet que celles-ci établissent entre elles, un état des lieux intermédiaire en cas de plusieurs utilisations pendant le week-end. M. Malsert rappelle qu'une fiche de liaison a été promise par l'adjoint chargé de la vie associative.

M. Lespets et M. le Maire insistent sur la nécessité de rigueur et de responsabilité de chaque association.

En outre M. le Maire précise que la salle des fêtes sera équipée, dans les délais les plus brefs, d'un plan feu. Sur la scène sera mis en place un éclairage de base utilisable facilement par chaque association.

**L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 21h40.**

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'G. Lespets', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE DE LORIOI-SUR-DROME' around the top edge and '26 (DROME)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a crown.